

Refus de délivrer un relevé de notes

Par **lulu31100**, le **08/04/2015** à **12:22**

Bonjour

Actuellement en licence pro à l'université Paul sabatier de toulouse, je souhaite savoir comment obtenir un relevé de notes.

Le responsable de la licence ne veut pas nous le remettre alors que certains d'entre nous l'ont eu.

De plus nous avons fini tous nos examens.

Je souhaiterais avoir ce relevé de notes pour finaliser mon dossier d'inscription en master.

Je souhaiterais donc savoir si il est dans le droit de nous refuser à certains, je précise, de ne pas nous transmettre nos relevés de notes.

Son excuse est la suivante: "En licence professionnelle, les poursuites d'études ont vocation à rester exceptionnelles. Les licences professionnelles, comme tous les autres diplômes d'enseignement supérieur sont évaluées et accréditées par le ministère. Le faible taux de poursuites d'études est l'un des critères essentiels d'évaluation. Si ce critère n'est pas respecté, la LP ne doit

plus exister ou bien elle doit passer à un format de licence générale (avec beaucoup moins d'heures dispensées) que l'IUT ne peut héberger sauf exception. Par ailleurs, l'IUT ne doit pas donner surtout l'impression d'encourager ces poursuites d'études.

Vous avez toute liberté de vous porter candidat à des cursus de master, mais nous ne devons pas vous encourager ou vous aider à le faire. Aussi, Sylvie ne délivrera plus de relevé de notes."

Donc que puis je faire???

Merci beaucoup

Par **bulle**, le **08/04/2015** à **21:45**

Bonjour,

Ignorez le responsable de la licence, qui de toute évidence n'a pas de raison de ne pas vous donner votre relevé et adressez vous directement à la scolarité qui est compétente pour vous fournir ce relevé de notes.

Par **lulu31100**, le **09/04/2015** à **08:42**

Bonjour,

La secrétaire refuse sur ordre du responsable de la licence donc je ne sais plu quoi faire.

Merci

Par **bulle**, le **10/04/2015** à **07:12**

Bonjour,

Vous adressez au doyen, je ne vois que cela.

Par **lulu31100**, le **10/04/2015** à **08:08**

Bonjour

Il n'y as aucun textes ou les droits des étudiants sont défini et ou il est dit qu'on as droit d'obtenir un relevé de notes. Pour vous dire j'ai même contacté le rectorat qui lui non plus ne savait pas car jamais personne n'avait interdit la remise d'un relevé de notes.

Merci

Par **Siseulement**, le **05/04/2019** à **11:03**

Bonjour,

notre formation en LP a l'iut Paul sabatier ai dans la même situation , notre directeur de formation ne veut pas nous donner nos notes je cite "ce n'est pas légal de vous les donner", il nous bloque l'accès ainsi aux inscriptions ...

Nous sommes tous dans l'attente d'un changement ... Ce n'est pas normal qu'une personne nous bloque notre " avenir " pour seulement motif " la licence pro ne conduit pas vers des passerelles " . Nous sommes tous déçus de son comportement ...

Par **Kombo**, le **05/04/2019** à **11:13**

Bonjour,

Je n'ai pas la solution mais je tiens quand même à exprimer ma surprise. Je suis assez

choqué par ce genre de pratique que je trouve tout simplement aberrante.

Par **Siseulement**, le **05/04/2019** à **11:22**

Kombo,

nous le sommes tous sincèrement.

Nous espérons que les choses vont se débloquer au plus vite, quitte à contacter les universités pour leur expliquer notre situation, cela dur depuis des années si je comprends avec le premier post datant de 2015 nous sommes en 2019 ...

Par **marianne76**, le **05/04/2019** à **16:47**

Bonjour

il est clair que les licences professionnelles n'ont pas pour vocation à amener les étudiants vers un Master, et de fait si trop d'étudiants font un Master après, cela peut coûter la vie à la licence. Toutefois je ne vois pas le rapport avec la délivrance du diplôme.

Si le diplôme est obtenu il doit être délivré

<https://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>

Voir en particulier le paragraphe sur les examens.

S'ils ne veulent rien entendre, une petite procédure au TA s'impose

Par **Anonyme7896**, le **09/04/2019** à **17:56**

Je suis aussi en licence pro à l'iut Paul Sabatier (je ne souhaite pas dire lequel). Nous recevrons un relevé de notes d'ici quelques semaines. Je compte poursuivre en master et ça me bloque aussi pour mes candidatures car elles sont incomplètes et le délai est restreint...

Par **marianne76**, le **10/04/2019** à **11:03**

Bonjour,

En même temps j'aimerais qu'on m'explique pourquoi si vous désiriez faire un Master vous êtes parti sur une licence professionnelle, qui une fois encore n'est pas prévue pour déboucher sur un Master, sachant d'ailleurs que les responsables de Master ne prennent vraiment qu'à titre exceptionnel ce type de formation

Par **Anonyme7896**, le **10/04/2019** à **18:43**

Bonjour,

J'ai conscience que cela n'a pas pour objectif premier de poursuivre ses études. J'ai fait un BTS et la suite logique est une licence pro. Je ne pensais absolument pas vouloir continuer... on peut changer d'avis.

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/04/2019 à 07:50

Bonjour

Ben dans ce cas, il serait mieux d'intégrer une deuxième année de licence générale car vous allez être totalement dépassé en Master.

Par **halo22**, le 14/10/2019 à 17:09

N'importe quoi ...

Ce n'est pas parce que le référentiel de l'enseignement supérieur prévoit que les LP n'ont pas vocation à poursuivre que ce n'est pas possible ou souhaitable. Et il est totalement faux de dire que les responsables de master ne prennent pas de LP.

[ANONYME7896](#) a bien raison de poursuivre et au lieu de le critiquer vous feriez mieux de l'encourager.

Concernant les relevés de note (pour revenir au sujet) il faut se référer au règlement intérieur de l'établissement. Au niveau national, il existe seulement une circulaire assez ancienne (citée au dessus).

Quoi qu'il en soit, en cas de refus répété, il faut saisir le doyen de l'université. N'hésite pas à te rapprocher des représentants de ton UFR ou directement ceux du conseil d'administration. Ils pourront surement faire accélérer les choses.

Par **Isidore Beautrelet**, le 15/10/2019 à 21:44

BONSOIR

[quote]

[ANONYME7896](#) a bien raison de poursuivre et au lieu de le critiquer vous feriez mieux de l'encourager.

[/quote]

Je ne le critique pas, bien au contraire je lui rends service.

Il aura plus de chance d'être pris en Master s'il possède une licence général, c'est la triste réalité.

Par **halo22**, le **15/10/2019** à **21:58**

Bonsoir,

Je pense pas que lui dire de refaire une licence générale pour aller en Master soit lui rendre service m'enfin ...

On doit pas forcément vivre les mêmes réalités ;)

Bonne soirée

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/10/2019** à **07:39**

En effet, on ne vit pas dans la même réalité.

Ce que ne voulez pas comprendre, c'est que la plupart des directeurs et les directrices de Master ne veulent pas prendre des étudiants sortant de licence pro dans leur formation.

C'est vous qui ne rendez pas service à l'auteur en lui faisant croire qu'il peut poursuivre les doigts dans le nez, vous lui suscitez de faux espoirs.

Moi je lui annonce la couleur en lui disant que c'est un parcours du combattant presque perdu d'avance.

Par **Anonyme7896**, le **27/11/2019** à **15:42**

Bonjour,

Je me permets de revenir ici pour vous expliquer ce qu'il s'est passé depuis.

J'ai bien obtenu ma LP avec mention bien en septembre.

J'ai donc fait le choix de postuler dans un seul M1. C'était très risqué, je sais...

Figurez-vous que j'ai fait l'entretien et que j'ai été admise sur liste principale :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/11/2019** à **10:22**

Bonjour

Et bien je suis content pour vous, mais cela votre situation reste exceptionnelle ou alors les exigences des directeurs de Master ne sont plus ce qu'elles étaient

C'est sans doute votre mention qui a joué.

Dans quel Master aviez-vous postulé ?

Par **marianne76**, le **28/11/2019** à **15:50**

Bonjour

Et bien j'espère que cela se passera bien pour vous , pour ma part les rares étudiants qui ont été admis en Master parce qu'elles avaient justement une mention n'ont pas réussi à décrocher leur diplôme. Mais un étudiant ne fait pas l'autre avec du travail rien n'est impossible

Par **Anonymeee**, le **22/04/2020** à **12:29**

Bonjour, je suis actuellement aussi en LP et je rencontre le même soucis qu'évoqué précédemment. Non délivrance de relevé de notes car ils ne veulent pas ou peu de poursuite d'études... Que faire ? Le secrétariat est soumis au responsable de formation qui ne veut pas. Des solutions ??
Je vous remercie..

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/04/2020** à **13:54**

Bonjour

[quote]

Non délivrance de relevé de notes car ils ne veulent pas ou peu de poursuite d'études...

[/quote]

Ils vont ont dit ça oralement ou est-ce que vous avez un écrit.

Si vous avez un trace écrite alors je vous conseille de vous mettre en rapport avec le/la président(e) de votre Université.

Si c'était simplement oralement, alors renvoyez un mail où vous demandez la raison pour laquelle on s'oppose à vous délivrer votre bulletin de note.

Moi même je ne suis pas un grand partisan de la poursuite en Master après une LP.

Cela dit, je suis scandalisé par ce genre de procédé.
Surtout que désormais, il y a une sélection pour entrer en M1.

Par **Anonymeee**, le **22/04/2020** à **14:01**

J'aimerais bien faire ça mais le problème c'est que j'ai peur que le fait de se prononcer sur l'envie d'aller en études supérieures nuise à mes prochaines notes..

Par **Anonymeee**, le **22/04/2020** à **14:03**

Et ils ne l'ont pas dit par écrit... Oralement peut être mais pas clairement. Et ils ne le diront pas par écrit c'est certain... Ils ne veulent même pas faire d'attestation de non délivrance de notes pour cette année

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/04/2020** à **08:12**

Bonjour

Bon ben aux grands maux les grands remèdes ! Je ne pensais pas que j'allais dire ça un jour mais mettez-vous en rapport avec un syndicat étudiant.